

# Le Réveil

# Syndicaliste

ADMINISTRATION &amp; RÉDACTION

Rue Arsène-Leloup  
NANTES

ABONNEMENT ANNUEL : 1 fr. 75

L'émancipation  
des Travailleurs  
sera l'œuvre  
des Travailleurs  
eux-mêmes

Organe Officiel des Syndicats Ouvriers de Nantes et de la Région

(Rédigé et composé exclusivement par des Camarades syndiqués)

TÉLÉPHONE 5.88

## La Protestation de la C. G. T. contre l'occupation de la Ruhr

**Aux Travailleurs Français !  
A l'Opinion Publique !**

Le Gouvernement et le Parlement de notre pays viennent d'assurer le triomphe du sabre et de la lettre de cachet sur la raison et le bon sens ; ils viennent de renforcer à l'extérieur une politique de violence et de folles aventures, en même temps qu'ils appliquent dans le pays des mesures de réaction brutale allant jusqu'à l'abandon, par la majorité de la Chambre du Bloc National, de son droit de discussion et de contrôle au profit de la dictature gouvernementale.

A cet égard, la Confédération Générale du Travail considère que les arrestations et les perquisitions arbitrairement opérées ne sont qu'une comédie classique destinée à masquer des opérations gouvernementales aussi incertaines que funestes.

La C. G. T. élève sa protestation contre ces violations de la liberté individuelle et du droit d'opinion.

Elle rappelle que l'occupation militaire du bassin de la Ruhr est une erreur dangereuse et une honte.

Une erreur, parce que le fardeau des réparations sera alourdi des charges militaires considérables, de l'entretien et du ravitaillement d'une région très peuplée sans que nul puisse indiquer les profits qui pourront en être retirés.

Une erreur, parce que le président du Conseil, lui-même, a déclaré que « l'Angleterre peut avoir raison quand elle dit qu'une politique de gages ne produira rien. » Cette erreur, les travailleurs français vont commencer à la payer par une augmentation de 20 % sur les impôts.

L'occupation militaire de la Ruhr est une honte parce que l'humanité et les peuples aspirant à la réconciliation et à la paix ne retireront de cette aventure militaire que de la haine accrue et des germes de conflits

nouveaux ; une honte, parce que la loi du plus fort contraint une fraction du prolétariat d'un pays à l'esclavage en considérant le travail comme une marchandise.

La C. G. T., forte de tout son passé, fière de n'avoir jamais négligé la question des réparations, revendiquant pour le prolétariat français le fait d'avoir défendu les sinistrés en proposant la reconstruction des ruines de la guerre par des moyens pacifiques, dénonce cette politique de violence à l'extérieur et de réaction à l'intérieur.

Elle demande à la classe ouvrière de ne pas être complice de ce double crime. Elle dit aux ouvriers français :

« Joignez-vous à la Confédération Générale du Travail ; dressez-vous en protestataires indignés contre les fautes monstrueuses que l'on prétend commettre en votre nom ; n'oubliez pas que l'occupation militaire de la Ruhr peut avoir des conséquences mortelles et nous conduire à de nouveaux conflits sanglants.

« Assistez nombreux aux meetings organisés par la C. G. T. qui, par ce moyen, intensifie sa campagne de protestation.

« Réclamez que la question des réparations soit immédiatement soumise à un tribunal d'arbitrage. La Société des Nations doit être appetée par nous tous à trancher ce différend économique, en le débarrassant des compétitions politiques, des ambitions militaires et des intrigues financières et capitalistes.

« Serrons les rangs autour de l'Internationale Syndicale. Ramenons à nous l'opinion publique de notre pays et préparons-nous à mettre en pratique, s'il le faut, les décisions du Congrès mondial de La Haye. »

LA COMMISSION ADMINISTRATIVE  
DE LA C. G. T.

## Avant les Assises Confédérales

**Ce que doit être le Congrès**

Est-ce que le Congrès confédéral de 1923 sera intéressant ?

Ce doit être un sujet qui peut et doit retenir l'attention des camarades. Je vais donner tout simplement mon opinion sur la tenue de ces nouvelles assises ouvrières.

Pour qu'elles soient intéressantes, il ne faudra pas y discuter pendant trois jours de l'inévitable motion sur le front unique (discussion d'ailleurs parfaitement inutile). Le front unique se fera naturellement dans le sillage de la vieille C. G. T. si elle sait tracer droit pour l'amélioration de la vie des travailleurs.

Il ne faudra pas au surplus marchander à l'organisme central les concours financiers et les appuis moraux. On ne voit pas très bien un grand Congrès du monde du travail qui passerait un temps considérable à discuter le partage d'un centime en quatre morceaux ; s'il en était ainsi on serait en droit de penser que les orateurs confédéraux n'avaient pas grand'chose dans leur sac.

Il faut se garder également de revenir de ce Congrès comme de tant d'autres en emportant dans sa serviette des notes abondantes sur la grande discussion sur le rapport moral... le front unique et les saloperies... de quelques grands unitaires et après une motion-programme que personne n'a discutée et que personne ne discutera en dehors des six ou sept camarades de la commission des résolutions.

Si le prochain Congrès de la C. G. T. ne peut pas être le rendez-vous d'hommes qui étudient les questions sociales et économiques : nationalisation, apprentissage, assurances sociales, etc.

1° Du point de vue technique ;

2° Du point de vue des moyens d'action à employer pour aboutir.

Il n'est pas utile de le laisser se tenir !

Les organisations syndicales, les militants obscurs attendent du prochain congrès des débats clairs et étendus sur les questions les plus importantes.

L'ampleur du débat sur les assurances sociales, le droit syndical aux fonctionnaires, le régime fiscal qui pèse si lourdement sur les salaires, les Chambres de Métiers ; suivant sa forme et sa présentation, fera de ce congrès une chose sérieuse ou non.

La classe ouvrière française attend des directives très précises pour une action extra-corporative.

Les assurances sociales ne sont pas placées au premier plan chez les postiers, les cheminots, les services publics.

Les nationalisations sont, par contre, un grand problème pour ces derniers.

Les Chambres de Métiers et les cours d'apprentissage n'intéressent pas toutes les corporations.

La question fiscale les réunit bien toutes, oui, mais faut-il faire de la démagogie ?

Non, à mon avis ; faisons au contraire un gros effort pour placer au premier plan de l'action intercorporative deux ou trois questions. Nous avons besoin pour notre action quotidienne d'un but précis et rapproché.

Il faut que le prochain congrès soit le point de départ d'une action nouvelle qui corresponde aux aspirations des hommes sérieux qui ont toujours désiré que l'action syndicale soit pénétrée des seuls désirs d'apporter plus de bien-être dans le foyer, plus de liberté dans l'usine, dans le magasin, dans le bureau d'administration.

Je suis convaincu que la majorité des délégués désirera un Congrès plus ouvert que les précédents aux questions d'avenir ; qu'elle sache donc exiger ce qu'elle désire et les assises confédérales de janvier 1923 seront le point de départ d'une action ouvrière pour les buts concrets et aussi une ère de prospérité syndicale.

E. LAVIELLE.

## Union Locale des Syndicats de Nantes ET DE LA RÉGION

### RAPPORT MORAL 1922

L'année qui vient de s'écouler restera dans les annales du mouvement ouvrier français et *mondial*, pourrait-on ajouter, une des plus douloureuses.

C'est en effet au début de 1922, qu'il nous fut donné d'enregistrer la scission dans le syndicalisme, scission qui existait en fait depuis la tenue du Congrès irrégulier de Décembre 1921.

Nous aurions pensé cependant que la raison aurait triomphé plus tôt de la démagogie facile, du syndicalisme de surenchère. Il en fut autrement.

Désorientés, écœurés des luttes intestines continuelles, prêtant une oreille complaisante aux mensonges débités à jets continus, à la calomnie répandue sur les militants qu'ils avaient cependant en toute liberté choisis, les travailleurs ont déserté l'organisation syndicale dans laquelle ils n'avaient plus confiance, se livrant ainsi sans défense au patronat.

Cet état d'esprit général dans tout le pays ne devait pas épargner notre Union locale, qui, à son tour, eut à en subir les tristes effets. C'est ainsi que la propagande fut, dans les premiers mois de l'année, à peu près impossible, et nous fûmes dans l'obligation d'organiser différentes réunions en leur donnant le caractère de réunions privées ; elles furent d'ailleurs des plusréussies.

Rappelons, pour mémoire, les principales. Le 9 Avril, le camarade Dumoulin, traitant l'impôt sur les salaires, les assurances sociales, la journée de 8 heures ; le 19 Août, le camarade Jouhaux traitait la situation économique et l'action syndicale nationale et internationale.

Plusieurs réunions corporatives furent également organisées, en septembre et en décembre pour les travailleurs du Bâtiment et de l'Industrie du Bois, avec le concours des secrétaires des Fédérations intéressées et du Secrétaire de l'U.L., qui se rendit également à Rougé, Châteaubriant, Pornichet, la Baule.

L'U.L. donnait également son concours aux divers meetings pour la défense des 720 francs, le droit syndical des Fonctionnaires.

Le premier Mai, s'il n'eut pas toute l'ampleur des années précédentes, fut cependant un succès, par le nombre des manifestants et aussi parce qu'il se déroula, malgré les tentatives de nos adversaires, comme nous l'avions prévu. Seul, le meeting ne put avoir lieu à Nantes, mais le délégué de la C.G.T. obtint un vif succès à la Montagne où il se rendit après la manifestation de Nantes.

L'Union locale apporta tout son concours pour la constitution du syndicat confédéré des Maçons-Cimentiers et Manœuvres de Nantes, lequel recrute chaque jour des adhérents ; le syndicat confédéré des Paveurs fut constitué et celui des Employés des P.T.T. fonctionne depuis le 1<sup>er</sup> janvier et progresse chaque jour.

Nos camarades Mutilés du travail n'ont pas été oubliés et ont été l'objet de notre profonde sympathie ; ils ont trouvé à l'Union locale toute l'aide dont ils pouvaient avoir besoin.

### LE RÉVEIL SYNDICALISTE

La Commission n'a pas jugé utile de le faire paraître mensuellement.

Nous pensons qu'un bulletin trimestriel, comme cela se pratique dans nombre de bourses du travail, relatant les principales phases du mouvement ouvrier local et régional, donnant le compte rendu des travaux et décisions de nos C. G. et des Commissions serait de nature à intéresser les camarades, trop souvent peu au courant des faits qui se déroulent dans l'U. L.

Vous nous direz si tel est votre avis.

Nous avons tenu à vous rappeler les difficultés des premiers mois de l'année, et nous en avons passé sous silence volontairement pour ne pas faire de personnalité. Nous devons vous dire également que l'avenir nous apparaît comme devant nous apporter des jours meilleurs, l'horizon s'est éclairci ; dans tout le pays, les orateurs de notre vieille C. G. T. peuvent faire entendre sa voix.

Le succès du Congrès mondial de la Paix, œuvre de la Fédération Syndicale d'Admsterdam, l'empressement des Syndicats du département à y participer effectivement par l'envoi d'un délégué, sont un réconfort qu'il nous plaît de souligner.

Mais si le ciel syndical s'est éclairci, le patronat, lui, n'a pas désarmé, profitant de la faiblesse des organisations syndicales, il a su en profiter pour imposer des diminutions de salaires, il espère encore supprimer la

**Journée de 8 heures, tout en essayant d'imposer d'autres diminutions de salaires.**

La situation économique du pays ne s'améliore pas, elle ne le peut pas, tant que le prolétariat n'aura pas la force d'imposer les méthodes préconisées et contenues dans le programme de la C. G. T.

La Paix reste menacée, devant cette situation, il faut que les travailleurs se pénètrent bien de tous les dangers qui les guettent ; qu'ils se ressaisissent, qu'ils rejoignent les organisations syndicales. C'est à leur faire comprendre ce devoir que nous travaillerons.

### L'ÉDUCATION

La pénurie de militants se fait de plus en sentir, il est indispensable d'y remédier ; à cet effet, nous nous proposons de constituer un groupement dans le but de parfaire l'éducation syndicale par des causeries et discussions appropriées ; à ces réunions seraient invités plus particulièrement nos jeunes camarades et pour les rendre plus attrayantes, nous nous assurerons le concours de personnalités sympathiques au mouvement ouvrier.

Voici résumé ce que nous avons fait, ce que nous nous proposons de faire, avec votre concours si vous nous renouvez votre confiance.

Pour la C. E.,

Le Secrétaire : R. ROCHET.

## Le Congrès Mondial de la PAIX

Le cadre restreint de ce journal ne nous permet pas de publier ici le texte complet des Résolutions votées à La Haye.

Il en est une cependant que nous tenons à mettre sous les yeux des travailleurs et plus particulièrement des femmes.

Comme le disait avec juste raison notre camarade Blancho, aux cours des comptes rendus des travaux du Congrès de la Paix, l'éducation de l'enfance n'est pas assez surveillée. Alors que la mère, penchée sur le berceau du bébé chéri, s'allarme au moindre bobo, l'entoure des soins que seuls les cœurs de mère connaissent, elle ne réfléchit pas à l'effet que peut produire sur le frêle cerveau de l'enfant les jouets, les jeux et plus tard les lectures, les spectacles auxquels il sera conduit.

C'est pour toutes ces raisons que nous insistons auprès des camarades, des femmes plus particulièrement, pour que tous lisent attentivement la Résolution sur l'Education de l'Enfance votée au Congrès Mondial de la Paix.

### RÉSOLUTION

Le Congrès International de la Paix organisé par la Fédération Syndicale Internationale et tenu à La Haye du 10-15 décembre 1922 ;

Déclare que, dans l'état présent de l'évolution de l'Humanité, la guerre ne peut plus être tolérée comme mode de règlement des différends internationaux. L'obligation de recourir aux voies pacifiques et juridiques doit être enseignée comme une acquisition définitive de la justice humaine. Et ce principe doit inspirer toutes les forces de l'édu-

cation des enfants, des adolescents et des adultes.

1. A cet effet la première influence à mettre en œuvre est celle des femmes. Elles peuvent, soit par l'éducation familiale, soit par leur action sociale, contribuer puissamment à la formation d'une nouvelle mentalité et à la réforme de la Société dans un sens pacifiste et socialiste. Pour cela, il est à souhaiter que la classe ouvrière encourage de toutes ses forces l'organisation syndicaliste, politique et coopérative des femmes.

2. Le Congrès invite tous les ouvriers à éveiller dans leur famille un esprit pacifiste et à établir, à côté de l'enseignement public un enseignement de leurs enfants conforme à leur idéal, et à soutenir comme facteur important de la Paix le mouvement de la jeunesse ouvrière.

3. Il est indispensable,

a) que l'enseignement public et la formation du personnel appelé à donner cet enseignement s'inspirent des principes sus-énoncés ;

b) que l'enseignement de l'histoire soit réformé, en vue de faire une place plus grande à l'histoire de la civilisation, en insistant sur le développement économique et social de l'humanité ;

c) que l'on mette fin à la glorification des conquêtes et des conquérants et que l'on apprenne à la jeunesse à honorer le travail sous toutes ses formes ;

d) que l'on pénètre les jeunes générations de cette conviction que les nations peuvent et doivent établir entre elles toutes, le régime imposé par chacune d'elles à ses millions de citoyens ;

que l'on proclame l'interdiction de se faire justice à soi-même par la force des armes ;

e) que l'on établisse l'égalité des enfants quant au droit à l'instruction, y compris l'instruction professionnelle ;

f) que l'on organise le contrôle des manuels, des livres, des bibliothèques scolaires et de tout le matériel d'enseignement, de manière à éliminer tout ce qui tiendrait à éveiller ou à cultiver le chauvinisme.

4. Le Congrès recommande aux pères et mères de famille et aux éducateurs de tous ordres de se pénétrer assez profondément de ces principes pour réaliser dans le plus bref délai possible l'idéal d'une éducation nouvelle de l'Humanité.

## L'Inauguration de la Bourse du Travail

L'Inauguration de la Bourse du Travail a eu lieu Samedi 13 Janvier. A cet effet, la C. A. avait organisé un Concert artistique qui fut suivi d'une Causerie sur l'Historique des Bourses du Travail par le Camarade Merrheim, délégué de la C. G. T.

Concert et Causerie eurent un vif succès. La presse en a clamé en son temps le compte rendu. Nous n'y reviendrons pas, cependant nous tenons à remercier ici à nouveau, Madame Niza Bladel, Monsieur Planquelle, le Camarade Trintignan et le Syndicat des Artistes Musiciens qui tous, ont bien voulu nous prêter leur précieux et gracieux concours.

LA COMMISSION.

## Le Congrès Confédéral

DU 30 JANVIER AU 2 FÉVRIER 1923

### ORDRE DU JOUR :

#### 1° L'Administration de la C. G. T. :

- a) Rapport de la Commission de vérification des mandats ;
- b) Discussion du rapport moral et financier ;
- c) Modifications aux statuts ;
- d) Projet de budget et augmentation de la cotisation confédérale.

#### 2° La situation de la classe ouvrière devant la réaction économique :

- a) Défense des huit heures ;
- b) Défense et réorganisation des monopoles ;
- c) Défense du droit syndical aux fonctionnaires ;
- d) Salaires et coût de la vie ;
- e) L'impôt sur les salaires.

#### 3° La réorganisation économique :

- a) Conseil national économique ;
- b) La nationalisation industrialisée ;
- c) Contrôle ouvrier ;
- d) Chambres de métiers ;
- e) Placement ouvrier ;
- f) Main-d'œuvre étrangère.

#### 4° Les Assurances sociales.

#### 5° Questions diverses.

Nous rappelons à tous les syndicats appartenant à notre Union Départementale qu'ils doivent être représentés directement ou indirectement au Congrès confédéral qui doit se tenir à Paris du 30 janvier au 2 février.

Nous rappelons aux secrétaires que leur mandat doit porter le timbre de l'Union départementale, que le droit d'adhésion est de 10 francs par syndicat, 15 francs si l'on veut le compte rendu sténographique des travaux du Congrès, que les mandats aussitôt timbrés par l'U. D. doivent être expédiés avec le montant de l'adhésion à la Fédération à laquelle le syndicat appartient.

Nous insistons pour que tous nos syndicats se fassent représenter directement au Congrès de la C. G. T.

Si, pour des cas de force majeure, ils ne peuvent envoyer de délégué, qu'ils désignent un camarade parmi ceux qui se rendront au Congrès. Le secrétaire de l'U. L. leur donnera tous les renseignements à ce sujet.

La Commission administrative  
de l'U. L.

## Assurance Ouvrière

CONTRE L'INCENDIE

Est administrée par les organisations  
ouvrières coopératives et syndicales

Représentée à Nantes par AIGRETEAU

25, boulevard Le Lasseur

BERTHELOT, 38, Rue Richebourg.

MASSON, 7, Avenue Ste-Anne.

## DANS LA MÉTALLURGIE

## AUTOUR DU BORDEREAU

### La question des marchandages

A différentes reprises au sein des Commissions départementales, de longues discussions eurent lieu, entre la délégation ouvrière et les Industriels au sujet des marchandages.

Pour que les camarades puissent utilement se défendre à l'intérieur des ateliers, nous voulons donner, ici, quelques extraits des procès-verbaux.

Armés de ces affirmations, les travailleurs pourront auprès du personnel de maîtrise faire respecter leurs droits.

Et puis aussi qu'ils n'oublient pas que l'organisation syndicale, signataire, reste le défenseur suprême des intérêts ouvriers. Que ceux-ci n'hésitent pas à y adhérer. Une organisation puissante *peut seule* faire respecter un contrat.

Les violations qui se sont produites hier doivent servir d'exemple. Pour éviter le retour, renforcez votre arme de défense : le Syndicat.

Au sujet de la remise des bons de marchandage, la discussion suivante s'engage :

« M. Blancho confirme ce qu'il a dit dans la réunion précédente : que, malgré que le bordereau mentionne que les prix de marchandages doivent être remis aux ouvriers au début du travail, la plupart des Industriels ne s'y conforment pas et que ce n'est qu'au cours de l'exécution que sont remis les bons de marchandage ; qu'en outre, aucune discussion n'est admise et que l'ouvrier doit accepter le prix offert ou s'en aller.

« M. Lévy répond que ceci n'est pas exact, que toutes les réclamations des ouvriers sont prises en considération par la Direction. »

« M. Painvin se fait l'interprète de ses Collègues pour assurer à la Délégation ouvrière que tous les Industriels sont et seront toujours disposés à examiner les cas d'espèce qui leur seront soumis. Si une erreur était commise au détriment d'un travailleur, elle serait rectifiée comme cela s'est produit pour certains cas qui ont été portés à sa connaissance par la voie de ses Délégués. »

« M. Painvin demande, toutefois, que l'ouvrier signale à son contremaître ou à son délégué d'atelier l'erreur dès qu'il la relève et n'attende pas au dernier moment pour faire sa réclamation qui, malgré la bonne volonté, ne pourrait peut-être plus être prise en considération. »

La délégation ouvrière insiste également pour qu'un pourcentage normal soit attribué à un ouvrier qui pour des causes indépendantes de sa volonté a été arrêté dans l'exécution de son travail.

Les Industriels insistent pour avoir la possibilité de reviser les prix qui avaient été, paraît-il, trop payés.

La délégation ouvrière demanda, dans ces conditions, que l'on examine alors les cas beaucoup plus nombreux de marchandages qui, n'étant pas assez payés, n'avaient pas permis aux ouvriers d'atteindre le minimum de boni fixé.

C'est ainsi que la discussion suivante s'engagea.

« M. Péneau insiste pour que le prix d'un

marchandage soit donné à l'ouvrier dès le début du travail afin qu'il puisse le discuter en toute connaissance de cause. Il s'étonne que, depuis 1919, les services d'études des temps qui existent dans la plupart des établissements, n'aient pu les établir d'une manière exacte et qu'il soit nécessaire de les modifier à chaque instant.

« M. Blancho demande si les 25% seront attribués à un ouvrier au cas où il sera réellement prouvé qu'il a fait tout son possible pour réaliser un tel boni sur son marchandage et que c'est par suite de circonstances indépendantes de sa volonté qu'il n'a pu y arriver.

« M. Painvin répond que, dans chaque cas particulier, on tient toujours compte des difficultés qui ont pu se produire au cours du travail.

« M. Lévy insiste pour que, dans le cas où ces faits se produiraient, l'ouvrier les signale immédiatement à son contremaître et qu'il n'attende pas, pour le faire, que son travail soit terminé.

« M. Jouvence doute qu'un contremaître signale sur la feuille de l'ouvrier que c'est par suite d'un arrêt de machine ou de toute autre cause que l'ouvrier n'a pu réaliser les 25%.

« M. Fouché dit qu'aux A.C.B., lorsqu'un ouvrier n'a pas réalisé son boni normal, une enquête est faite pour en déterminer les causes et, si cette dernière prouve qu'il n'y a pas eu faute de l'ouvrier, son marchandage est révisé.

« M. Lévy fait observer que si cette limitation de boni à 65% a été demandée, c'est afin de pouvoir corriger les erreurs qui pourraient résulter de l'estimation d'un temps mal calculé. Il regrette de constater que la Délégation ouvrière ne semble pas avoir saisi le sens de cette demande.

« M. Blancho estime alors qu'il serait équitable aussi de réviser les prix notoirement insuffisants donnés et qui n'ont pas permis aux ouvriers de faire le moindre boni. CES CAS SONT FRÉQUENTS.

Pour toutes autres clauses, les travailleurs trouveront au siège de l'organisation tous les renseignements leur permettant de réclamer en connaissance de cause :

UNION DES SYNDICATS MÉTALLURGISTES

Bourse du Travail

— Salle 19, au 2<sup>e</sup> étage —

Permanence tous les jours, de 8 à 12 heures et de 14 à 18 heures.

Perception des cotisations tous les samedis, de 14 à 16 heures.

DANS LE BATIMENT

Les quelques militants qui ont, au lendemain de la scission, décidé de constituer un Syndicat Confédéré des Maçons et Manœuvres peuvent être satisfaits des résultats obtenus, leurs efforts ont été couronnés de succès.

Certes, ce ne fut pas sans peine, sans quelques lâchements, mais ils ont eu l'énergie de persister, la volonté d'aboutir a surmonté tous les obstacles.

Aujourd'hui le Syndicat des Maçons et Manœuvres existe, il vit; chaque semaine des adhésions sont enregistrées, l'année 1923 s'annonce bien pour lui. Pour qu'il puisse réaliser ses projets, c'est-à-dire être une arme efficace pour la défense des intérêts de ses corporants, il suffit que les Camarades Maçons et Manœuvres le veuillent, qu'ils viennent au Syndicat, ils se rendront compte de la tenue des réunions, de la bonne

camaraderie qui y règne; pas de personnalités, pas de questions politiques qui viennent les diviser.

Que ceux qui sont soucieux de défendre leurs droits, d'améliorer leurs conditions de travail et de salaires, n'attendent pas plus longtemps pour rejoindre le Syndicat.

Les adhésions et cotisations sont reçues tous les dimanches, de 9 heures à 11 h. 30, BOURSE DU TRAVAIL, Salle 16, au 1<sup>er</sup>.

Aux Ouvriers du Port de Nantes

Camarades Dockers,

Au moment où le travail semble revenir dans notre port, il vous appartient de vous ressaisir et de rallier l'organisation syndicale au plus vite.

Chaque jour votre situation devient plus pénible du fait de la hausse constante du coût de la vie et, c'est à cette heure que, à l'instar des patrons des autres corporations, vos employeurs songeraient à diminuer vos salaires.

Oui Camarades, nous croyons que le moment est venu de revendiquer votre droit à l'existence. Nous savons que vos exploités se plaignent à cor et à cris du chômage à la faveur duquel leurs amis des autres branches commerciales ont pu appliquer un programme depuis longtemps préparé; mais ces Messieurs oublient un peu trop les bénéfices scandaleux réalisés pendant la guerre alors que vous n'avez pour toute récompense que des impôts écrasants après avoir fait les frais de la plus horrible des boucheries.

Déjà beaucoup de camarades ont compris la nécessité de se syndiquer afin d'opposer leur force au faisceau bien uni de vos patrons; mais leur devoir ne consiste pas seulement à acquitter régulièrement leur cotisation, il faut que chacun fasse auprès des indifférents — hélas encore trop nombreux — la propagande sans laquelle toute tentative de notre part serait vouée à l'insuccès ou tout au moins n'obtiendrait pas celui que des sacrifices de tous les jours réclament.

Camarades, nous voulons espérer que vous entendrez notre appel et que vous ferez ce dont vous avez tous le pouvoir.

La victoire est à ce prix.

Le Secrétaire du Syndicat :

GUILLEMET

Bourse du Travail

SYNDICAT DES DOCKERS

Permanence, Salle 6 (Rez-de-Chaussée).

Samedi de midi à 17 heures.

Dimanche de 8 h. 30 à Midi

Syndicat des Menuisiers en Bâtiment et Maritime

Permanence, Salle 18, au 1<sup>er</sup>, les 2<sup>me</sup> et 4<sup>me</sup> Dimanches de chaque mois, de 9 heures à 11 heures.

Le Journal des Travailleurs C'EST :

LE PEUPLE

Organe quotidien du Syndicalisme  
Publié sous le contrôle de la C. G. T.

C'est le plus PRÉCIS des informateurs pour tout ce qui concerne le mouvement ouvrier, social et économique.

Disposant de nombreux correspondants dans les principales capitales, c'est le journal le plus rapidement et le plus sûrement informé sur la politique extérieure.

COMPAREZ chaque jour *Le Peuple* aux quotidiens les mieux réputés; vous constaterez qu'il les surpasse tous par la variété des sujets traités, par l'abondance de ses informations et de ses faits divers, par sa présentation irréprochable.

LE PEUPLE, illustré, publie de nombreux récits et des feuilletons passionnants; il intéresse en outre la femme par ses chroniques sur la mode et l'art d'embellir le logis, les enfants par ses contes spécialement écrits pour eux et mille sujets d'amusement.

Le plus sûr et le plus économique moyen de recevoir le *Peuple* régulièrement est de s'y abonner.

C'est le Journal complet pour la Famille Ouvrière

chaque matin 15 centimes  
chez les marchands

TARIF DES ABONNEMENTS :

	Un an	Six mois	Trois mois
Seine et Seine-et-Oise...	44 »	23 »	12 »
France et Colonies.....	46 »	24 »	12 50
Etranger.....	62 »	32 »	17 »

Abonnements mensuels..... 4 fr. 25

Administration : 67, Quai Valmy, Paris (X<sup>e</sup> arr.)

CHEQUE-POSTAL : N° 243-29

Quand vous aurez lu ce journal, ne le déchirez jamais, faites le lire à vos amis non syndiqués, en les priant de le faire circuler à leur tour, de façon qu'avec le minimum de dépenses nous obtenions le maximum de propagande.

L'Union des Coopérateurs

DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

25, Boulevard Victor-Hugo - NANTES

— 70 Succursales —

Vend à tout le monde.

SYNDIQUÉS,  
SOYEZ COOPÉRATEURS !

Adhérez à

L'Union des Coopérateurs

Le Gérant : R. ROCHET.

IMP. OUVRIÈRE, RUE DORIS, 26 bis. — NANTES